



CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL DU 03 AVRIL 2023

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Philippe ALPY.

Conseillers communaux présents :

ALPY	Philippe	X
BARTHET	Nicolas	X
BECHLER	Florence	Proc. à A. CHRETIEN
BOURGEOIS	Alexandre	X
BOUVERET	Gilles	X
BRESSAND	Laetitia	X
CHRETIEN	André	X
GROS	Cédric	Absent
JEANNIN	Danielle	X
LEPEULE	Jacqueline	X
MARMIER	Angélique	Absente
PARIS	Marine	Proc. à H. POULIN
PAULIN	Joëlle	X
POULIN	Hélène	X
TROUTTET	Bruno	X
VIENNET	Marie Madeleine	X
VUILLAUME	Fabien	X
VUILLEMIN	Adeline	Absente
VUILLEMIN	Laurent	X

Secrétaire de séance : sur proposition du maire le conseil élit Alexandre BOURGEOIS.

1/ Approbation du dernier compte rendu

Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour et 1 abstention d'Hélène Poulin.

2/ Finances/budgets :

Affaire n°1 : Autorisation de programme/crédit de paiement réhabilitation du groupe scolaire

Xavier Marmier

Le Maire propose de modifier la délibération relative à la création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) adopté à l'unanimité par le conseil municipal en date de novembre 2021 dans le cadre de la création d'un pôle enfance-jeunesse au Groupe Scolaire Xavier Marmier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;
CONSIDERANT que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers ;

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

CONSIDERANT que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire de la Commune. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives ;

CONSIDERANT que la procédure financière des AP CP permet, d'une part, une planification pluriannuelle des subventions en offrant une meilleure visibilité financière et, d'autre part, de ne pas grever les CP de l'exercice en cours ;

Il est demandé au Conseil municipal :

- de créer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement dans le cadre du projet de réhabilitation du Groupe Scolaire Xavier Marmier, création d'un Pôle Enfance-Jeunesse à FRASNE, selon les montants fixés dans les tableaux ci-après :

A ce jour, le coût estimatif des opérations s'élève à 4 697 147 € TTC.

Crédit budgétaire	Réalisé avant 2021	Prev 2021	Prev 2022	Prev 2023	Prev 2024
Dépenses prévisionnelles	42 890 €	152 994 €	1 802 031 €	2 687 528€	11 704 €

1/ Approbation du dernier compte rendu

Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour et 1 abstention d'Hélène Poulin.

2/ Finances/budgets :

Affaire n°1 : Autorisation de programme/crédit de paiement réhabilitation du groupe scolaire

Xavier Marmier

Le Maire propose de modifier la délibération relative à la création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) adopté à l'unanimité par le conseil municipal en date de novembre 2021 dans le cadre de la création d'un pôle enfance-jeunesse au Groupe Scolaire Xavier Marmier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;
CONSIDERANT que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers ;

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

CONSIDERANT que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire de la Commune. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives ;

CONSIDERANT que la procédure financière des AP CP permet, d'une part, une planification pluriannuelle des subventions en offrant une meilleure visibilité financière et, d'autre part, de ne pas grever les CP de l'exercice en cours ;

Il est demandé au Conseil municipal :

- de créer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement dans le cadre du projet de réhabilitation du Groupe Scolaire Xavier Marmier, création d'un Pôle Enfance-Jeunesse à FRASNE, selon les montants fixés dans les tableaux ci-après :

A ce jour, le coût estimatif des opérations s'élève à 4 697 147 € TTC.

Crédit budgétaire	Réalisé avant 2021	Prev 2021	Prev 2022	Prev 2023	Prev 2024
Dépenses prévisionnelles	42 890 €	152 994 €	1 802 031 €	2 687 528€	11 704 €

Crédit budgétaire	Prev 2021	Prev 2022	Prev 2023	Prev 2024	Prev 2025
Subventions attendues	0.00€	540 594 €	1 213 653 €	438 562€	
FCTVA	-	25 000€	296 050€	440 862€	1 919€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et :

- Autorise Monsieur le Maire, à engager les dépenses des opérations ci-dessous à hauteur de programmer et mandater les dépenses afférentes
- Précise que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023 sur l'opération concernée.

Affaire n°2 : Vote des taxes locales 2023

Les taux de référence 2022 sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 32.61 % (dont taux départemental 18.08%)
- Taxe foncière (non bâti) : 19.65 %
- Taxe d'habitation : 16.40%

Sur proposition du Maire le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas adopter de hausse sur les taux de référence des deux taxes soit pour 2023 :

- Taxe foncière (bâti) : 32.61% (dont taux départemental 18.08%)
- Taxe foncière (non bâti) : 19.65 %
- Taxe d'habitation : 16.40%

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°3 : Vote des comptes de gestion 2022 et affectation des résultats

1. Budget principal

Les comptes de gestion de : Mme Estelle Guenat et Mr Gilles Hernandez étant conformes en tout point aux comptes administratifs de Monsieur Le Maire.

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Résultat d'exploitation 2021 reporté	2 199 220.51€
Résultat d'exploitation 2022	607 626,01€
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2022 (1)	2 806 846,52€
Résultat d'investissement 2020 reporté	-576 543,26€
Résultat d'investissement 2022	-1 198 272,28€
Résultat cumulé investissement au 31/12/2022	-1 774 815,54€
Solde des restes à réaliser	611 287.60€
Besoin de financement pour l'investissement (2)	1 163 527.94€
Report 2023 en exploitation (1 – 2)	1 837 091.58€

2. Budget annexe bois

Les comptes de gestion de : Mme Estelle Guenat et Mr Gilles Hernandez étant conformes en tout point aux comptes administratifs de Monsieur Le Maire.

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Résultat d'exploitation 2021 reporté	436 266.03 €
Résultat d'exploitation 2022	6 256.23 €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2022 (1)	442 522.26€
Résultat d'investissement 2021 reporté	- 15 301.24 €
Solde des opérations 2022	15 301.24 €
Total cumulé d'investissement au 31/12/2022	0.00€
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	0.00€
Report 2023 en exploitation (1 – 2)	442 522.26€

3. Budget annexe chaufferie bois

Résultat d'exploitation 2021 reporté	100 907.42 €
Résultat d'exploitation 2022	38 269.44 €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2022 (1)	139 176.86 €
Résultat d'investissement 2021 reporté	34 840.76 €
Solde des opérations 2022	-1 344.22
Total cumulé d'investissement au 31/12/2022	33 496.54 €
Report 2023 en exploitation (1 – 2)	139 176.86 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°4 : Vote des comptes administratifs 2022

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote des comptes administratifs.

Bruno Trouttet présente et soumet au vote :

- Le compte administratif du budget communal,
- Le compte administratif du budget annexe bois
- Le compte administratif du budget annexe chaufferie bois

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°5 : Reversement de l'excédent d'exploitation du budget annexe bois au budget principal

Vu les dispositions de l'article L 2224-1 du CGCT,

Vu les dispositions prévues aux articles R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT qui indiquent que le reversement d'un excédent du budget annexe vers le budget général est admis sous réserve des trois conditions cumulatives suivantes :

- l'excédent dégagé au sein du budget bois doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer, les dépenses du budget général ;
- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- le reversement n'est possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation devant être réalisées à court terme par le service bois ;

Considérant que cet excédent ne résulte pas de la fixation à dessein d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget principal,

Considérant que le budget annexe bois est excédentaire à hauteur de 442 522.26 € sur la section d'exploitation et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Considérant que l'excédent d'exploitation n'est pas nécessaire au financement de dépenses devant être réalisées à court terme par le service bois,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur les modalités de fonctionnement du budget principal de la commune et du budget annexe bois, notamment la possibilité de transférer tout ou partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe à la collectivité de rattachement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 15 votes pour et une abstention d'Helene Poulin :

Article 1^{er} : reverse 300 000 € d'excédent d'exploitation du budget bois de la commune à la section de fonctionnement du budget général M14 de la commune.

Article 2 : dit que les crédits seront inscrits dans le cadre du budget primitif du budget principal de la commune et du budget bois.

Affaire n°6 : Vote du Budget communal primitif 2023

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chap.	Libellé	VOTE
011	Charges à caractère général	835 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	450 000,00
014	Atténuations de produits	119 287,00
65	Autres charges de gestion courante	134 470,17
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 539 407,17
66	Charges financières	70 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	60 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 684 407,17
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 049 834,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	38 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 087 834,41
TOTAL		3 772 241,58

Recettes

Chap.	Libellé	VOTE
013	Atténuations de charges	31 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	37 000,00
73	Impôts et taxes	047 272,00
74	Dotations et participations	593 651,00
75	Autres produits de gestion courante	380 000,00
Total des recettes de gestion courante		088 923,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		088 923,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	40 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00
TOTAL		128 923,00
R 002 RESULTAT REPORTE		1 643 318,58
TOTAL		3 772 241,58

Section d'investissement :**Dépenses :**

Chap.	Libellé	Nouveaux crédits	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	162 770,00	190 480,00
204	Subventions d'équipement versées	70 000,00	70 000,00
21	Immobilisations corporelles	803 500,00	803 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 792 960,74	3 805 156,74
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 829 230,74	4 869 136,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00	300 000,00
Total des dépenses financières		600 000,00	600 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 429 230,74	5 469 136,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		40 000,00	40 000,00
TOTAL		5 469 230,74	5 509 136,74
D 001 SOLDE			1 774 815,54
TOTAL			7 283 952,28

Recettes :

Chap.	Libellé	Nouveaux crédits	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 620 873,33	1 772 066,93
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	800 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 920 873,33	2 572 066,93
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	330 000,00	330 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 163 527,94	1 163 527,94
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 130 523,00	1 130 523,00
Total des recettes financières		2 624 050,94	2 624 050,94
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 544 924,27	5 196 117,87
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 049 834,41	2 049 834,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	38 000,00	38 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Nouveaux crédits	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 087 834,41	2 087 834,41
TOTAL		6 632 758,68	7 283 952,28

Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour et 1 contre d'Helene Poulin.

Affaire n° 7 : Vote Budget primitif annexe bois 2023

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chap.	Libellé	TOTAL
011	Charges à caractère général	122 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
Total des dépenses de gestion courante		422 000,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		427 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	65 522,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		65 522,26
TOTAL		492 522,26

Recettes :

Chap.	Libellé	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	50 000,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion courante		50 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00
TOTAL		50 000,00
R 002 RESULTAT REPORTE		442 522,26
TOTAL		492 522,26

Section d'investissement :**Dépenses :**

Chap.	Libellé	TOTAL
010	Stocks	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 522,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00
Total des dépenses d'équipement		65 522,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses financières		0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		65 522,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00
TOTAL		65 522,26

Recettes :

Chap.	Libellé	TOTAL
010	Stocks (5)	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes financières		0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	65 522,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00
Chap.	Libellé	TOTAL
Total des recettes d'ordre d'investissement		65 522,26
TOTAL		65 522,26

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n° 8 : Budget annexe primitif chaufferie bois 2023

Section d'investissement :

Dépenses :

Chap.	Libellé	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	7 636,63
	Total des opérations d'équipement	0,00
	Total des dépenses d'équipement	67 636,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 036,77
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses financières	36 036,77
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	103 673,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	26 486,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	26 486,00
	TOTAL	130 159,40

Section d'investissement :

Recettes :

Chap.	Libellé	TOTAL
	021 Virement de la section d'exploitation	36 567,86
	Opérat° ordre transfert entre sections	60 095,00
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	33 496,54
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	130 159,40

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chap.	Libellé	TOTAL
011	Charges à caractère général	141 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	150 000,00
66	Charges financières	24 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00

69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00
022	Dépenses imprévues	8 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		184 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	36 567,86
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	60 095,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00
Total des dépenses d'ordre		96 662,86
TOTAL		280 662,86

Recettes :

Chap.	Libellé	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	115 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion des services		115 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		115 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	26 486,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		26 486,00
TOTAL		141 486,00
R 002 RESULTAT REPORTE		139 176,86
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		280 662,86

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 21h11.

Le secrétaire de séance	Le maire
Alexandre Bourgeois	Philippe Alpy
	